



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Discours de Madame Rachida Dati,  
ministre de la Culture

**Élargissement du plan Fanfare**

Château de Tallard, Hautes-Alpes

Jeudi 13 mars 2025

*Seul le prononcé fait foi*

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Maire, cher Daniel Borel,

Madame la Députée, chère Marie-Josée Allemand,

Monsieur le Président du Conseil Départemental, cher Jean-Marie Bernard,

Madame la Vice-Présidente du Conseil régional, chère Chantal Eymeoud,

Monsieur le Président de la communauté d'agglomération, cher Roger Didier,

Mesdames et Messieurs les Elus,

Monsieur le Délégué général à la transmission, cher Noël Corbin,

Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles, cher Edward de Lumley,

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Quelle joie de vous retrouver dans ce Château de Tallard. C'est une joie pour moi car nous sommes ici dans un lieu qui incarne deux des priorités que je me suis fixées dès mon arrivée au ministère de la Culture : le patrimoine et les territoires.

La première, donc, c'est le patrimoine.

Ici, la commune, propriétaire de ce monument historique, a porté pendant près de 30 ans un programme de restauration que l'État a pu accompagner fidèlement à hauteur de 50 %.

En raison des intempéries, certaines parties du bâtiment nécessitent de nouveaux travaux. Et je veux en premier lieu vous assurer, Monsieur le Maire, que l'État sera encore à vos côtés.

Car le patrimoine est bien souvent le premier vecteur d'accès à la culture. C'est ce qui nous sert de repère dans nos villages, dans nos villes. Il fait partie de notre histoire collective, de notre cadre de vie, de notre culture commune.

Tallard témoigne aussi de l'attention que je porte à la culture dans les territoires ruraux. Vous le savez, il y a un peu plus d'un an, j'ai lancé une grande consultation en direction des 22 millions d'entre nous qui vivent dans des zones rurales. Je l'ai déjà dit, il n'y pas de désert culturel, mais un besoin de soutien et d'accompagnement et c'est dans cette optique que j'ai souhaité mettre en œuvre le plan culture et ruralité qui vient illustrer la deuxième de mes priorités : les territoires et en particulier les territoires ruraux.

Chacune des 23 mesures de ce plan ruralité, pour lequel je me suis engagée à mobiliser plus de 30 millions d'euros par an sur trois ans, me tient à cœur.

Aujourd'hui je voudrais vous parler de ce qui est une incroyable richesse et qui fait la cohésion et l'histoire de nos territoires : le patrimoine culturel immatériel. De quoi s'agit-il ? De ce que se transmettent les femmes et les hommes qui vivent sur nos territoires de génération

en génération : impondérable, intangible et pourtant si vivant : ce patrimoine immatériel est fait des savoir-faire, des rituels, des fêtes, bref de ce qui relie.

Ce patrimoine, j'ai la volonté de le rendre plus présent et pleinement intégré à la politique patrimoniale du ministère de la Culture. C'est la mission que se sont fixés, depuis 2003, les États membres de l'UNESCO en adoptant la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Souvent occulté, parfois relégué au second plan par rapport aux formes supposées plus « nobles », il mérite autant de considération que le patrimoine matériel ou le patrimoine naturel. Une égale importance, une semblable dignité, et, pour sa sauvegarde : une même exigence.

Pour autant, les moyens d'atteindre les objectifs de cette sauvegarde diffèrent, et l'on ne préserve pas fêtes, traditions ou savoir-faire comme on conserve œuvres d'art, monuments ou archives. En matière de patrimoine immatériel, rien ne peut s'accomplir sans votre détermination et votre engagement.

Et, dans ce domaine, Tallard est un lieu important pour une pratique inscrite depuis 2023 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : celle de la transhumance.

C'est le lieu de départ des troupeaux, qui partent, sous la conduite de leurs gardiens. Pratique ancestrale, la transhumance découle d'une connaissance approfondie de l'environnement et implique des pratiques sociales et des rituels relatifs aux soins, à l'élevage et au dressage des animaux ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles.

Les communautés qui vivent le long des itinéraires de transhumance jouent également un rôle important dans sa transmission, notamment en célébrant les passages des troupeaux et en organisant des fêtes. La transhumance contribue ainsi à l'inclusion sociale, au renforcement de l'identité culturelle et des liens entre les familles, les communautés et les territoires, tout en contrant les effets de l'exode rural.

Il y a quelques jours, au salon de l'agriculture, je suis allée à la rencontre du collectif des races de Massif, collectif qui a porté pour la France la candidature pour la transhumance. Je me suis engagée à mettre en avant cette extraordinaire pratique et je suis fière de le faire aujourd'hui à Tallard.

Par les musiques traditionnelles des montagnes que vous avez illustrées ici si brillamment, par les danses, les costumes, vous faites la démonstration que ces pratiques traversent les générations, nous réunissent. Elles font de nous une communauté.

Aujourd'hui, je souhaite aller encore plus loin dans le soutien à ces pratiques et dans leur mise en valeur.

Initié en 2021 par le ministère de la Culture, le plan Fanfare est aujourd'hui le seul dispositif national de cette envergure permettant de soutenir directement les pratiques

culturelles collectives des habitants. Il bénéficie d'un grand succès auprès des sociétés musicales implantées dans les territoires et les collectivités, principalement parce qu'il valorise les spécificités régionales.

Par sa mise en œuvre concertée entre le secteur associatif et les services déconcentrés, ainsi que son montant significatif de 1,5 million d'euros chaque année, le plan Fanfare s'est affirmé comme un véritable levier pour soutenir les pratiques portées par des associations amateurs. Depuis 2021 ce sont plus de 1 500 projets qui ont pu être soutenus, le plus souvent dans des zones rurales.

Sa pertinence est reconnue tant du point de vue des bénéficiaires associatifs que des institutions.

Il est aujourd'hui un facteur déterminant dans la considération portée à des pratiques souvent locales et qui sont restées trop longtemps des angles morts de nos politiques culturelles.

Ce besoin de reconnaissance pour des pratiques culturelles et festives a clairement été exprimé dans les cadres des consultations menées pour le Printemps de la ruralité en 2024. Il s'est déjà traduit par un des axes du Plan culture et ruralité mis en œuvre dès la fin 2024 et reconduit en 2025 avec la mesure « Villages en fête » qui a permis de soutenir pour la première fois, des événements festifs, participatifs, incluant des amateurs et des professionnels.

Aujourd'hui, je suis heureuse de vous annoncer que je souhaite aller plus loin et que le plan Fanfare va s'élargir à d'autres pratiques et usages des cultures populaires, notamment les musiques et danses traditionnelles, les chants choral et polyphonique, le théâtre amateur dont certaines sont inscrites au patrimoine culturel immatériel (par exemple : le fest noz en Bretagne, la Maloya, danse traditionnelle de la Réunion, les traditions carnavalesque en Hauts de France ou dans les Outre-Mer, etc.).

J'envisage d'aller encore plus loin et de travailler, dans le cadre de collaborations interministérielles à valoriser d'autres pratiques comme les traditions culinaires, l'artisanat populaire, etc.

Ce nouvel engagement de l'État en direction des pratiques culturelles collectives visera à favoriser les rassemblements intergénérationnels en ciblant plus particulièrement les zones rurales et les publics éloignés de l'offre culturelle. Mon objectif reste le même depuis mon arrivée dans notre ministère : parler à tous pour que personne ne dise « *la culture, ça n'est pas pour moi* ».

Cette nouvelle approche permettra aussi de revoir le cadre de notre accompagnement des pratiques amateurs et du bénévolat associatif.

Nous devons être à l'écoute et au service de la vitalité et de la diversité de nos territoires en permettant le soutien aux manifestations festives, la transmission aux jeunes générations, la formation des acteurs, la recherche et la valorisation des pratiques. Bref, tout ce qui fait la vocation de mon ministère.

Dès ce printemps, je consacrerai 800 000 euros à ce soutien aux arts et traditions populaires. Les directions régionales des affaires auront la responsabilité de déployer ce plan qui sera une nouvelle occasion de développer les relations avec les fédérations d'éducation populaire.

En protégeant ces pratiques culturelles, nous perpétons un héritage qui n'a pas fini de nous enrichir mutuellement. Cet héritage, j'ai conscience qu'il perdure grâce à la passion de millions de nos concitoyens qui contribuent à le faire vivre ; je veux leur dire ma reconnaissance et ma détermination à leurs côtés.

Je vous remercie.